

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2014

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Françoise GOYET, Sébastien GUILLAUD, Thomas LAQUERRIERE, Maurice BONNET-PIRON, Céline MAGNINO,

**EXCUSES** : Stéphanie GEORGES, Christophe BUTTIN, Maryline BELLAVIGNA

Françoise GOYET a été élue secrétaire de séance.

### **1. Compte de Gestion et Compte Administratif 2013**

➤ Pour le budget communal, le compte de gestion du Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif fait apparaître pour l'exercice 2013 un excédent de fonctionnement de 144 456.42 € et un excédent d'investissement de 303674.72 €.

Le résultat de clôture 2013 constate un excédent de fonctionnement de 295 631.47 € et un excédent d'investissement de 319 952.54 €.

➤ Pour le budget CCAS, le compte de gestion du Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif fait apparaître pour l'exercice 2013 un déficit d'exploitation de 88.04 €.

Le résultat de clôture 2013 constate un excédent d'exploitation de 1 619.21 €.

### **2. Budget communal primitif 2014 et affectation du résultat**

➤ Pour le budget communal, le conseil décide d'affecter l'excédent comme suit : 100 000 € en réserve d'investissement et 195 631.47 € en excédent de fonctionnement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 504 691.47 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 105 210.12 €

### **3. Budget CCAS 2014 et affectation du résultat**

➤ Pour le budget CCAS, le conseil décide d'affecter l'excédent comme suit : 1 619.21 € en excédent de fonctionnement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 619.21 €

### **4. Vote du taux des taxes**

Le conseil municipal décide, pour la cinquième année consécutive, de ne pas augmenter le taux des taxes en 2014. Les valeurs à prendre en compte sont :

- Taxe d'habitation : 13.50 %
- Taxe sur le foncier bâti : 17 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 48.84 %

### **5. Versement au SIVU du Groupe scolaire**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, comme chaque année, d'effectuer S.I.V.U. du Groupe Scolaire Culin-Tramolé un premier versement de 22 000 € pour permettre le paiement de l'échéance de prêt du mois de mars et les factures en cours.

## **6. Sécurisation du quartier des Rollands**

M. Le maire propose de compléter la délibération déjà prise en précisant les modalités de financement du projet. Cette délibération sera annexée au dossier de demande de subvention auprès de la sous-préfecture.

## **7. Rétrocession de voirie**

M. le maire rappelle que la réalisation du lotissement des Chardonnerets s'inscrivait dans les orientations d'aménagement du PLU. Une convention a été passée pour rétrocéder à la commune les voiries et espaces communs du lotissement des Chardonnerets. Cette opération sera réalisée à l'Euro symbolique.

## **8. Questions diverses**

- Régularisation d'une parcelle à M. PERIN Laurent

M. le maire informe le conseil que l'aménagement de la voie à l'intersection de la route de Culin et de la montée croix chevalier a été possible grâce à l'acquisition d'une bande de terrain.

Or les travaux ont été réalisés mais l'acquisition n'a jamais été effective. M. le maire se propose de la régulariser.

- Plusieurs devis sont proposés au conseil concernant l'équipement du tracteur communal.

Il est convenu de reporter ces investissements.

- M. GUILLAUD informe le conseil que la commune de Chatonnay a le projet de changer le car qui dessert le gymnase de Chatonnay.
- M. GUILLAUD annonce également que la salle multi activités nouvellement créée à Meyrieu les Etangs ouvrira prochainement ses portes.
- De même les aménagements réalisés au foyer logement de Chatonnay sont terminés.